

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2016

MAGISTRATS ET CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE - (N° 3716)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE 22

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le ministre de la Justice lui même déplore le nombre insuffisant de magistrats en juridictions .

Or la principale innovation apportée par le présent article consiste à accorder de larges décharges d'activité, de services ou des crédits d'heures à des magistrats délégués syndicaux .

Une telle proposition est indécente quand on connaît la carence des crédits budgétaires, le nombre des postes vacants et le délai anormalement long de certaines procédures.